

Universitätsbibliothek Paderborn

Reflexions, Sentences, Ou Maximes Royales & Politiques

Nieremberg, Juan Eusebio Amsterdam, 1671

XXVII.

urn:nbn:de:hbz:466:1-11356

40 Reflexions, ou Maximes un mot, il est bien plus noble & plus glorieux de corriger les fautes & les manquemens des peuples par la douceur, que par la rigueur des supplices.

XXVII.

Le châtiment que l'on ordonne n'est pas tant à cause
que l'on a manqué, qu'asin
que l'on ne manque plus à l'avenir. Le passé est sans remede, la precaution sert pour l'avenir. Il est quelquesois necessaire de condamner à la
mort un homme qui a tresmal vécu, asin que plusieurs
apprennent à bien vivre. Un
malade déreglé & bizarre, oblige son Medecin d'estre severe & rigoureux. Il y auroit autant

Royales & Politiques. 41 tant de cruauté à pardonner indifferemment à toutes fortes de gens, qu'à ne vouloir pardonner à qui que ce foit. Regner, c'est un employ, c'est un art qui a ses regles particulieres, & qui demande plus d'habileté qu'on ne se l'imagine. L'art de la Royauté consiste à estre fort equitable; l'artisce, l'industrie & l'employ, ont pour but, la tranquilité publique & la felicité de tous les particuliers.

XXVIII.

C'est essectivement se condamner soi-méme, que de pardonner à un méchant homme. Le repos d'un Estat n'est appuyé que sur le châtiment des